



Territoire à vocation agriculture biologique, un concept législatif à opérationnaliser avec les acteurs

Laurent LIAGRE
exp.symabio@gmail.com

Plan

Ce que dit la loi et contextualisation

Déclinaisons sur des cas types à Madagascar

Aperçu de référentiels dans d'autres pays

Premiers éléments d'une possible démarche

Le Territoire à Vocation Agriculture Biologique (TVAB) dans la loi n°2020-003

Article 2 - Chapitre 1 : Dispositions générales - Section II Définition des termes clés

« Territoires dans les cadres desquels des partenariats public-privés sont encouragés pour faciliter le développement de la production biologique, et ce notamment dans les périphéries des aires protégées, les zones à forte propension à l'Agriculture biologique, ou encore les zones péri-urbaines au potentiel identifié pour l'approvisionnement des marchés domestiques notamment en produits biologiques frais. »

Le Territoire à Vocation Agriculture Biologique (TVAB) dans la loi n°2020-003

Article 8 – Chapitre 2 : Pouvoirs et compétences de l'Etat

« Pour faciliter le développement du secteur de l'Agriculture biologique sur le territoire national, l'État Malagasy promeut la mise en place d'une stratégie nationale multi-acteurs reposant notamment sur des orientations telles que : (...)

- L'étude d'impact environnemental et socio-économique, pour les filières biologiques domestiques et d'exportation, des obligations d'utilisation ou d'exposition aux pesticides de synthèse dans les zones de production biologique et la mise en place de plans d'action pour mitiger les impacts négatifs ;*
- Le développement de **territoires à vocation agricole biologique**, tels que définis à l'article 2 de la présente loi.»*

Eléments ayant motivé l'introduction du concept dans la loi

- **Assises nationales 2017 :**

- Notion de Certification Territoriale :

⇒ effort collectif des habitants et utilisateurs du territoire en matière de gestion des bassins versants, de promotion des énergies durables, d'accès à l'éducation, d'appui technique, de préservation de la biodiversité, de maillage des industriels avec les bassins de production, gestion des sources de pollution

⇒ Additionnelle et découplée de la certification bio des produits

Eléments ayant motivé l'introduction du concept dans la loi

- **Les termes du débat lors de la rédaction de la loi**

- Pression de la croissance urbaine empiétant progressivement sur les terrains des agro entreprises bio
- Pression des pratiques agricoles périphériques : tavy, etc.
- Contamination des lots de produits agricoles certifiés bio destinés à l'exportation (ex : présence perméthrine / moustiquaires imprégnées)

- **Stratégie défensive**

- Protéger les terroirs des « agressions » extérieures
- Volonté des opérateurs de l'exportation de supprimer, les sources de contamination des productions biologiques dans les terroirs de production concernés.

Éléments ayant motivé l'introduction du concept dans la loi

- Débat autour de la notion de « Certification territoriale »
 - ⇒ Comment légalement rendre obligatoire la production bio à l'échelle d'un terroir donné ?
 - ⇒ Avec quels référentiels agroéconomiques garant de la sécurité alimentaire des ménages agricoles occupant les territoires ?
 - ⇒ Quid des agriculteurs ne souhaitant pas s'engager dans l'AB ou souhaitant en sortir ?

Eléments ayant motivé l'introduction du concept dans la loi

- Introduction de la notion de Territoire à vocation Agricole Biologique
 - ⇒ Notion générale dans la loi, mais centrée sur la certification biologique et non sur une approche aménagement du territoire ou de développement local. A revisiter ?
 - ⇒ On peut y voir le principe d'un choix libre et concerté des différentes parties prenantes pour s'engager dans la production agricole biologique et agroécologique à l'échelle d'un territoire donné, avec la notion de progressivité
 - ⇒ Quel unité de territoire : bassins versants, communes, districts, terroirs, paysages, régions ?
 - ⇒ Possibilité pour les pouvoirs publics d'accompagner ces démarches, sans que la loi leur donne obligation de réglementer
- Le jeu est donc ouvert mais comment mettre en œuvre ce concept.... ?

TVAB - Périphéries des Aires Protégées

Problématiques et objectifs

- Proximité agriculture conventionnelle et pratiques extensives menaçant « l'intégrité » des aires protégées

⇒ **Contribution préservation de l'environnement autour des AP à travers la mise en place de zones « tampons »**



Contenu

- Projet collectif entre Collectivité, gestionnaires AP / MNP, OBB, Entreprises (sociales), Opérateurs tourisme, Population
- Production agricole :
 - Systèmes / techniques de production compatibles avec la préservation et la gestion durable des ressources naturelles eau, sol, forêt
 - Garant d'une amélioration des conditions de vies des ménages agricoles
 - Combinaison d'une diversité de système de certification produits : biologique (CT, SPG), UEET (Union for Ethical Bioproducts), Rain Forest Alliance, Etc.
- Lutte contre les causes de pollution et mitigation des effets
- Couverture en services sociaux de base : santé, éducation, eau potable et assainissement

TVAB - « Les Zones à forte propension à l'agriculture biologique »



Problématiques et objectifs

- Agriculture d'entreprises en agri-bio (régie et/ou contrat)
 - Contaminations : rejets urbains, eaux d'irrigation, résidus intrants chimiques, moustiquaires imprégnées, etc.
- ⇒ Contribution sécurisation productions aux normes + dévt territorial inclusif et respectueux de l'environnement

Contenu

- Constitution de zonages spécialisés en agriculture biologique dans les bassins d'approvisionnement des agroentreprises
 - Promotion de systèmes / techniques de production compatibles avec la préservation et la gestion durable des ressources naturelles eau, sol, forêt
 - Garant d'une amélioration des conditions de vies des ménages agricoles
 - Synergie entre deux principaux système de certification Agriculture biologique CT et SPG
- Projet collectif entre Collectivités, OBB, AgroEntreprises, Entreprises hors secteur agricole, Population
- Lutte contre les causes de pollution et mitigation des effets
- Couverture en services sociaux de base : santé, éducation, eau potable et assainissement

TVAB - Zones production maraichère périurbaines

Problématiques et objectifs

- Bassins de production maraichers péri-urbains
- Mauvaises maîtrises des pratiques agricoles intensives
- Nb sources de pollution des eaux d'irrigation et des sols
- Pollution aval des chaine de valeur,

⇒ **Contribution à l'objectif d'appro. des villes en produits de qualité**



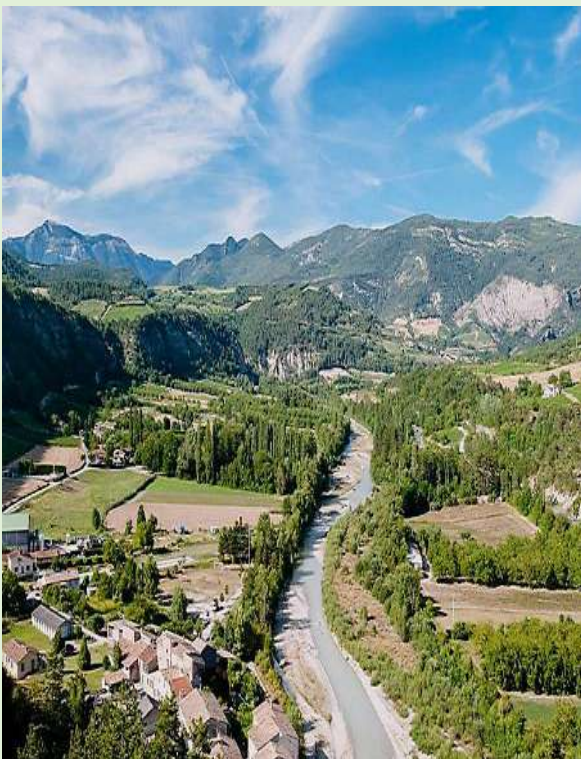
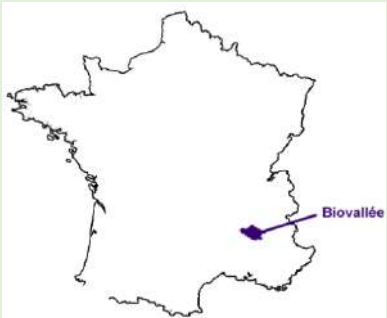
Contenu

- Propositions
 - Zonages spécialisés en agriculture biologique et agroécologie avec mise en lien spécifique avec les bassins de consommation
 - Projet collectif entre Collectivités, OBB, AgroEntreprises, Entreprises hors secteur agricole, Population
- Production agricole
 - Promotion de systèmes / techniques de production compatibles avec la préservation et la gestion durable des ressources naturelles eau, sol, forêt
 - Garant d'une amélioration des conditions de vies des ménages agricoles
 - Focus sur les SPG pour les marchés locaux et la gestion durable des terroirs
- Lutte contre les causes de pollution et mitigation des effets
- Couverture en services sociaux de base : santé, éducation, eau potable et assainissement

Les sources d'inspiration des démarches territoriales agribio et agroécologiques

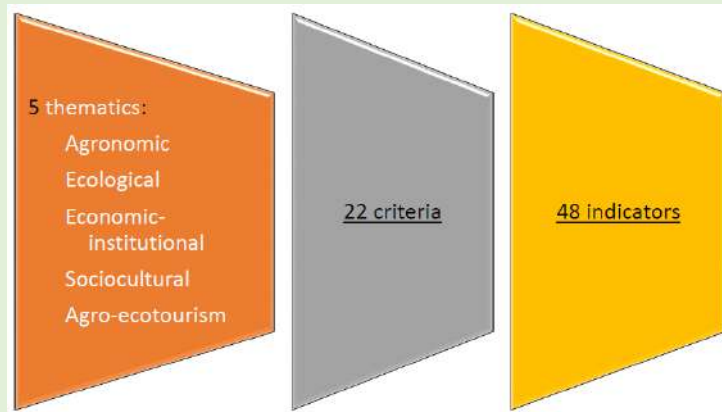
- Le Bio-district ou Eco-région est un territoire naturellement dédié au bio, où les agriculteurs, les citoyens, les autorités publiques, établissent une convention visant à la gestion durable des ressources locales, basée sur les principes de l'agriculture biologique et de l'agroécologie - <https://www.ecoregion.info/>
- Un Bio-district est une zone géographique où agriculteurs, citoyens, opérateurs touristiques, associations et services administratifs publics établissent un accord pour la gestion durable des ressources locales, à partir du modèle biologique de production et de consommation (filières courtes, groupements d'achat, cantines publiques bio). Dans le Bio-district, la promotion des produits biologiques est étroitement liée à la promotion du territoire et de ses spécificités, pour atteindre le plein développement du potentiel économique, social et culturel - [les bio-districts territoriaux - Ideassonline.org](http://lesbio-districts.org)

Biovallée - France



- Dynamique fin années 1980 autour du projet de revitalisation de la rivière Drôme par 3 communautés de communes (50 000 hab)
- Création en 2002 de la marque Biovallée.
- Depuis 2009, montée en puissance (Financement projets)
 - Formation développement durable
 - 2040 : Diminution des consommations énergétiques de 50%, couverture source locale à 100%
 - 50% agriculteurs et surface en bio en 2020
 - 80% Aliments bio restauration collective en 2025
 - 2500 emplois nouveaux dans les éco-filières
- 2012 : création association Biovallée => 250 adhérents (acteurs socio-professionnels, des élus communaux et intercommunaux et des habitants) et 40% d'agriculteurs bio.
- Gouvernance => 4 collèges : Collectivités, Acteurs économiques, Acteurs associatifs, Habitants
- Nombreux exemples en Europe : Italie, Autriche, Allemagne, France

Les bio-territoires – Tunisie



5 régions retenues :
Bizete, Nabeul,
Kasserine, Siliana, Tozeur

- Tunisie :
 - 1er pays bio en Afrique, exportations environ 60 000 T , dont 42 000 T huile olive et 11 000 T dattes, PAM, fruits et légumes
 - Tourisme balnéaire « de masse »
- Volonté de développer un tourisme différent en valorisant les ressources naturelles, archéologiques/historiques et culturelles et artisanales du pays => articulation avec l'agriculture biologique
- Intense processus de sélection « descendant » => 5 régions
- Plan d'action :
 - Gouvernance local / national et financement
 - Développement de la production bio
 - Structuration des filières agroalimentaires et développement des marchés
 - Développement de filières économiques complémentaires et intégration avec l'agriculture biologique
 - Communication

L'Etat 100% Bio de Sikkim - Inde



- 610 000 habitants, population rurale à 89%
- 5 types de climat du tropical à l'alpin - 729 000 ha dont 10,2 % cultivés
- Agriculture peu intensifiable - Gamme produits de tempérées à tropicales : riz, maïs, millet, blé, orge, oranges, thé, gingembre, cardamome, etc.
- Historique
 - 2003 – ... : Elimination progressive puis interdiction totale des engrais et des pesticides chimiques. Mise en place d'alternatives (fertilisation et contrôle des ravageurs).
 - 2003-2009 : L'État adopte 396 villages comme bio-villages pour tester les intrants organiques.
 - 2010 : Lancement de la Mission biologique du Sikkim pour accélérer la conversion du Sikkim en un état 100 % biologique à l'horizon 2015 => Politique Agribio
 - 2015 : La totalité de la surface agricole de l'État est convertie en "agriculture biologique certifiée".
- 2016 : Le Sikkim est officiellement déclaré et reconnu comme un État **"100 % biologique"**.
- Approche holistique intégrant les aspects filières (marchés, consommation), développement rural, tourisme durable, services de base, culturels.



Éléments de démarche

1. S'appuyer sur l'existant

- Prendre en compte les expériences dans le monde : benchmarking, insertion dans les réseaux d'échanges, de capitalisation, etc.
- Echelle pays :
 - Approche paysage, gestion des Aires Protégées, Approche agroécologique dans les terroirs, etc. = certaine convergence avec la vision TVAB.
 - Capitaliser sur ces expériences pour préciser le concept de TVAB et définir des procédures de mises en place et de gestion des TVAB.

2. Elaborer et prioriser les critères de définition d'un Territoire à Vocation Agricole Biologique

- Biophysiques
- Géographiques
- Socioéconomiques
- Environnementaux
- Place de l'agriculture biologique

⇒ Typologie de TVAB, classement selon le degré d'avancement

Eléments de démarche

3. Réglementer ?

- Dans un contexte où tout est à construire, éviter l'excès de réglementation qui inhiberait toute initiative
- Prendre en compte les dynamiques d'évolution pour ne pas exclure d'emblée des portions de territoires nationales :
 - Les territoires pouvant d'ores et déjà se revendiquer comme TVAB => il s'agit de les protéger, consolider, dynamiser et valoriser cet espace
 - Les territoires ne pouvant s'en revendiquer à l'instant « t » => il s'agit d'accompagner les territoires souhaitant s'engager dans une telle démarche
- Un décret définissant les TVAB => référence pour l'attribution de ce statut ?
- La construction d'un cahier des charges dynamique avec des critères de progrès ?

Éléments de démarche

4. Gouvernance

- Qui peut avoir l'initiative de demande de statut : Collectivité Territoriales Décentralisées, Pouvoir central, chambres consulaires, organisations professionnelles ?
- Qui gère les agréments (octroi, retrait, recours) ? CTD, Ministères, CNABio
- Cahier des charges à élaborer

5. A quoi ce statut donnerait-il droit ?

- Selon le degré d'avancement, accès à une boîte à outils modulaires et diversifiés incitant à franchir les paliers
- Gradation dans la reconnaissance : différents niveaux de labélisation ?
- Faisabilité, appui technique, subvention, code d'investissement particulier, label et promotion, etc.

6. A quelles obligations ce statut engagerait-il ?

- Cahier des charges
- Suivi des indicateurs pour un certain nombre de points critiques



Misaotra daholo